



Mairie de Lillers
Place Roger Salengro
62190 Lillers

Service Urbanisme

Ouvert au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Dossier de subvention municipale à l'amélioration des façades « Propriétaires occupants »

Pour prétendre à la subvention, il faut :

Déposer un dossier de déclaration préalable au « Service urbanisme de la Mairie »

Liste des pièces à fournir :

- ✚ Copie du dernier avis d'imposition des occupants de l'habitation (revenu fiscal de référence)
- ✚ Attestation sur l'honneur du nombre de personnes vivant au foyer
- ✚ Attestation notariale de propriété
- ✚ Justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité)
- ✚ Copie du livret de famille ou carte d'identité
- ✚ Devis détaillé(s) des travaux pi ticket(s) de caisse
- ✚ Photo(s) de façade avant travaux
- ✚ Relevé d'identité bancaire ou postale
- ✚ Récépissé de travaux préalable